

SYNTHÈSE

LES TRAVAUX DE LA COMMISSION PERMANENTE DU LUNDI 19 JUIN

46 rapports ont été examinés par les membres de la Commission permanente de l'Assemblée départementale des Hauts-de-Seine.

Les élus ont voté notamment :

- L'organisation du parcours de la flamme des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 dans les Hauts-de-Seine ;
- Le soutien au mouvement sportif ;
- Les aides départementales pour l'amélioration du logement des particuliers ;
- La convention de partenariat décentralisée avec la Région du Tavouch en Arménie pour la mise en œuvre d'un projet d'assainissement

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Département des Hauts-de-Seine – Lieu des séances publiques du Conseil départemental

L'assemblée départementale approuve, qu'à compter de la séance du 20 octobre 2023, le Conseil départemental des Hauts-de-Seine se réunira en séance publique dans l'hémicycle situé au 141, rue de Courbevoie à Nanterre.

Désignation d'un référent déontologue pour les conseillers départementaux

L'assemblée départementale désigne, en qualité de référent déontologue des conseillers départementaux des Hauts-de-Seine, Madame Sonia Saïb, Directrice des affaires juridiques et des Assemblées du département des Yvelines. La durée de l'exercice de ses fonctions est fixée à 2 ans à compter du 1er juillet 2023.

Protocole transactionnel – Sinistre chute de branche d'arbre à Clichy

L'assemblée départementale approuve le protocole transactionnel, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et Monsieur Thierry Boudon, portant indemnisation de ce dernier au titre des dommages causés à la fenêtre et au garde-corps de son appartement par la chute d'une branche d'un arbre départemental d'alignement.

AFFAIRES SOCIALES - SOLIDARITES

GIP IPEA – Convention constitutive

L'assemblée départementale approuve la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « Institut du psychotraumatisme de l'enfant et de l'adolescent (IPEA) », à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine, le Département des Yvelines et le Centre hospitalier de Versailles, membres fondateurs de ce groupement.

Les élus départementaux approuvent l'adhésion du Département au Groupement d'intérêt public « Institut du psychotraumatisme de l'enfant et de l'adolescent (IPEA) ».

L'assemblée départementale décide, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein du Groupement d'intérêt public « Institut du psychotraumatisme de l'enfant et de l'adolescent (IPEA) ».

Les élus départementaux désignent, pour représenter le Département au sein du groupement :

- trois conseillers départementaux, représentants titulaires : Armelle Tilly, Alice Lemoal, Alexandra Fourcade ;
- trois conseillers départementaux, représentants suppléants : Nadia Mouddine, Rita Demblon-Pollet, Véronique Bergerol.

Centres de PMI et Centres de santé sexuelle (CSS) – Conventions de financement – 2023

L'assemblée départementale attribue au titre de l'année 2023, les financements suivants au bénéfice des gestionnaires conventionnés mettant en oeuvre des activités de Protection maternelle et infantile (PMI), conformément au tableau ci-dessous :

Centres conventionnés	Gestionnaires	Montant du financement 2023
commune de Clichy-la-Garenne : - Centre de Santé Chagall Gouin sis 2 rue Gaston Paymal	Ville	115 014 €
commune de Gennevilliers : - Centre municipal sis 82, avenue Chandon - Centre municipal sis 66, rue Pierre Timbaud	Ville	365 055 € 253 920 €
commune de Nanterre : - Centre municipal sis 18, rue Maurice Thorez - Centre municipal sis 20, rue des Pâquerettes	Ville	259 966 € 183 299 €
commune de Rueil-Malmaison : - Centre municipal sis 27 bis, avenue de Fouilleuse	Ville	203 475 €
TOTAL		1 380 729 €

Les élus départementaux attribuent, au titre de l'année 2023, les financements suivants en faveur des gestionnaires conventionnés mettant en oeuvre des activités de promotion en santé sexuelle dans le département, conformément au tableau ci-dessous :

Centres conventionnés	Gestionnaires	Montant du financement 2023
commune de Bagneux : - Centre municipal sis 2, rue Léo Ferré	Ville	16 544 €
commune de Clichy : - Centre de Santé Chagall Gouin sis 2 Rue Gaston Paymal	Ville	15 887 €
commune de Colombes : - Centre municipal sis 6 rue du 11 novembre 1918	Ville	70 960 €
commune de Fontenay-aux Roses : - Centre municipal sis 6, rue Antoine Petit	Ville	26 886 €
commune de Gennevilliers : - Centre municipal sis 66, rue Pierre Timbaud	Ville	159 322 €
commune d'Issy-les-Moulineaux : Centre communal d'action sociale d'Issy-les-Moulineaux : - Centre municipal sis 27 bis, rue Victor Cresson	Ville	38 829 €
commune de Malakoff : - Centre municipal sis 74, rue Jules Guesde - Centre municipal sis 74, avenue Pierre Larousse	Ville	33 834 € 40 925 €
commune de Montrouge : - Centre municipal sis 5, rue Amaury Duval	Ville	67 230 €
commune de Nanterre : - Centre municipal sis 79, avenue Pablo Picasso - Centre municipal sis 18, rue Maurice Thorez	Ville	33 047 € 78 873 €
commune de Vanves : - Service prévention santé sis 23, rue Mary Besseyre	Ville	1 628 €
commune de Neuilly-Sur-Seine : - Centre Hospitalier Rives de Seine sis 36, boulevard du Général Leclerc	Hôpital	101 389 €
commune de Saint Cloud : - Centre Hospitalier des 4 Villes sis 3, place Silly	Hôpital	40 086 €
commune de Villeneuve-la-Garenne : - Association de la Croix Rouge Française pour le CSS sis 196, boulevard Gallieni à Villeneuve-la-Garenne	Association	28 186 €
TOTAL		753 626 €

PERSONNEL

Avancements de grades – Filière médico-sociale – Fixation du taux de promotion

L'assemblée départementale approuve les modifications apportées aux délibérations susvisées fixant les taux pour les avancements de grade des fonctionnaires territoriaux, ainsi qu'il suit :

Cadre d'emplois des auxiliaires de puéricultures territoriaux :

Le taux pour l'avancement au grade d'auxiliaire de puériculture territorial de classe supérieure est fixé à 40 % de l'effectif des agents réunissant les conditions pour être promu. Le niveau fonctionnel minimum requis pour l'accès au grade d'auxiliaire de puériculture territorial de classe supérieure est fixé à 6.2.

Cadre d'emplois des pédicures-podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthoptistes, techniciens de laboratoire médical, manipulateurs d'électroradiologie médicale, préparateurs en pharmacie hospitalière et diététiciens territoriaux

Le taux pour l'avancement au grade de pédicure-podologue, ergothérapeute, psychomotricien, orthoptiste, technicien de laboratoire médical, manipulateur d'électroradiologie médicale, préparateur en pharmacie hospitalière et diététicien territorial hors classe est fixé à 100 % de l'effectif des agents réunissant les conditions pour être promus, lorsque leur nombre est inférieur ou égal à 10 ; lorsque ce nombre est dépassé, le taux est ramené à 30 %. Le niveau fonctionnel minimum requis pour l'accès au grade de pédicure podologue, ergothérapeute, psychomotricien, orthoptiste, technicien de laboratoire médical, manipulateur d'électroradiologie médicale, préparateur en pharmacie hospitalière et diététicien territorial hors classe est fixé à 5.1.

Cadre d'emplois masseurs-kinésithérapeutes et orthophonistes territoriaux

Le taux pour l'avancement au grade de masseur-kinésithérapeute et orthophoniste territorial hors classe est fixé à 100 % de l'effectif des agents réunissant les conditions pour être promus, lorsque leur nombre est inférieur ou égal à 10 ; lorsque ce nombre est dépassé, le taux est ramené à 30 %. Le niveau fonctionnel minimum requis pour l'accès au grade de masseur-kinésithérapeute et orthophoniste territorial hors classe est fixé à 5.1.

COMMANDE PUBLIQUE

Compte-rendu des marchés et avenants conclus du 1er janvier 2023 au 31 mars 2023 – Compléments du 1er mars 2022 au 31 décembre 2022

L'assemblée départementale prend acte des informations relatives aux marchés ainsi qu'à leurs avenants conclus par le Président du Conseil départemental pendant la période du 1er janvier 2023 au 31 mars 2023, ainsi que des régularisations pour certains d'entre eux conclus entre mars 2022 et décembre 2022.

Groupement de commandes – Département des Hauts-de-Seine – COJO Paris 2024 – Acquisitions de signalétiques et de « Look of the Games » – JO 2024

L'assemblée départementale approuve la convention constitutive d'un groupement de commandes, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et le Comité d'Organisation des jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, en vue de la passation et de l'exécution d'un marché ayant pour objet l'acquisition des éléments de signalétique et de « Look of the Games » relatifs aux jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

SPORTS

Subvention de fonctionnement – Paris 2024 – Relais de la flamme

L'assemblée départementale attribue une subvention de 180 000 € au comité d'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, au titre de l'organisation du relais de la flamme dans le département des Hauts-de-Seine.

Les élus départementaux approuvent la convention, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et le comité d'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, qui détermine les conditions d'attribution de la subvention susnommée.

Sport et handicap – Subventions – Associations et comités sportifs départementaux

L'assemblée départementale attribue une subvention de 13 000 € à l'association Kiwanisport, au titre de l'organisation en 2023 de la 31e édition des parcours moteurs et aquatiques des Hauts-de-Seine, pour un budget prévisionnel de 62 000 €.

Les élus départementaux attribuent une subvention de 6 500 € à l'association ODAAS, au titre de la mise en œuvre de son programme d'actions 2023, pour un budget prévisionnel de 61 400 €.

L'assemblée départementale attribue une subvention de 5 000 € à l'association HOPe, au titre de la mise en œuvre de son programme d'actions 2023, pour un budget prévisionnel de 8 400 €.

Les élus départementaux attribuent, au titre de l'année 2023, une subvention de 147 000 € au comité départemental handisport des Hauts-de-Seine, répartie comme suit :

- 140 000 € pour son fonctionnement annuel, sur la base d'un budget prévisionnel qui s'élève à 203 250 € ;
- 7 000 € pour l'organisation de son programme d'actions sport et handicap 2023, dont le budget prévisionnel s'élève à 14 740 €.

L'assemblée départementale alloue au titre de l'année 2023, à l'Union Nationale du Sport Scolaire des Hauts-de-Seine, des subventions pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2023 et pour son fonctionnement annuel, pour un montant total de 227 392 €.

Les élus départementaux approuvent la convention, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et l'UNSS, en vue de fixer les conditions d'attribution des subventions.

L'assemblée départementale attribue, au titre de l'année 2023, une subvention de 11 680 € au comité départemental du sport adapté des Hauts-de-Seine, répartie comme suit :

- 7 680 € pour son fonctionnement annuel, sur la base d'un budget prévisionnel qui s'élève à 54 500 € ;
- 4 000 € pour l'organisation de son programme d'actions sport et handicap 2023, dont le budget prévisionnel s'élève à 18 000 €.

Les élus départementaux approuvent les conventions, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et chacune des associations, en vue de déterminer les conditions d'attribution des subventions.

L'assemblée départementale attribue à l'association Profession Sport 92, au titre de l'année 2023, une subvention de fonctionnement de 15 250 €, pour ses actions de soutien au mouvement sportif altoiséquanais au titre du Centre de ressources et d'information des bénévoles (CRIB), dont le budget prévisionnel s'élève à 41 000 €.

Les élus départementaux approuvent la convention, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et l'association Profession Sport 92, en vue de déterminer les conditions d'attribution de la subvention susnommée.

Soutien au mouvement sportif

L'assemblée départementale alloue, au titre de l'année 2023, pour un montant total de 143 728 € :

- une subvention de fonctionnement annuelle, au comité sportif départemental de judo, pour un montant de 34 964 € ;
- une subvention de fonctionnement annuel et une subvention spécifique pour la mise en œuvre de manifestations sportives ou de programmes d'actions d'ampleur départementale aux comités sportifs départementaux d'équitation et de rugby des Hauts-de-Seine, pour un montant total de 94 774 € ;
- une subvention de fonctionnement exceptionnelle au comité sportif de handball, au titre de l'organisation du tournoi international des Nations U20 Féminin, pour un montant de 14 000 €.

Les élus départementaux approuvent la convention, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et le comité départemental d'équitation des Hauts-de-Seine, relative à la mise en œuvre de la Journée du cheval, de la Soirée des Champions et des Rencontres et Finales équestres départementales.

L'assemblée départementale approuve la convention-type, applicable aux subventions de fonctionnement annuel d'un montant supérieur à 23 000 € et aux autres subventions allouées pour la mise en œuvre d'actions spécifiques ou de manifestations sportives départementales, quel que soit leur

montant, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et chacun des comités et associations, en vue de déterminer les conditions d'attribution desdites subventions au titre de l'année 2023.

Les élus départementaux attribuent, au titre de la saison sportive 2022/2023 :

- une subvention de fonctionnement annuelle d'un montant de 24 400 € à l'association sportive Courbevoie Escrime ;
- une subvention de fonctionnement annuelle d'un montant de 112 800 € à l'association sportive Le cercle des Mousquetaires d'Issy-les-Moulineaux.

L'assemblée départementale approuve l'avenant-type à la convention-type triennale, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et chacune des associations sportives suscitées, compte tenu de l'évolution du montant indiqué dans la convention initiale.

Les élus départementaux attribuent, au titre de la saison sportive 2022/2023 :

- une subvention de fonctionnement annuelle, à l'association Amicale de Villeneuve-la-Garenne, pour sa section para cyclisme, pour un montant total de 25 000 € ; -
- une subvention d'investissement annuelle, à l'association Amicale de Villeneuve-la-Garenne, pour sa section para cyclisme, pour un montant total de 30 000 € ;
- une subvention d'investissement annuelle à l'association Levallois Sporting Club, pour sa section para escrime, pour un montant total de 7 659,09 €.

L'assemblée départementale approuve les conventions, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et chacune des structures, en vue de déterminer les conditions d'attribution desdites subventions, au titre de la saison 2022/2023.

Les élus départementaux attribuent une prime de 6 000 € à l'association Cercle des Mousquetaires d'Issy-les-Moulineaux pour son titre de champion d'Europe en fleuret, lors de la saison 2022/2023.

L'assemblée départementale attribue une subvention exceptionnelle d'investissement d'un montant de 11 365 € à l'association Sporting Club de Neuilly, pour l'acquisition d'équipements de musculation.

Les élus départementaux approuvent la convention, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et l'association Sporting Club de Neuilly, en vue de déterminer les conditions d'attribution de la subvention susnommée.

CREPS Ile-de-France – Semaine Olympique et Paralympique 2023 – Subvention de fonctionnement

L'assemblée départementale attribue une subvention de fonctionnement de 10 000 € au Centre de ressources d'expertise et de performance sportive (CREPS) Ile-de-France, situé à Châtenay-Malabry, pour l'organisation de la semaine Olympique et Paralympique 2023.

CULTURE

Musée départemental Albert-Kahn – Remise de fichiers – Pôle d'interprétation de la Préhistoire

L'assemblée départementale approuve le contrat de remise de fichiers numériques et d'autorisation d'exploitation, à titre gratuit et non exclusif, des reproductions de quarante-neuf autochromes, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et le Pôle d'interprétation de la Préhistoire.

Musée départemental Albert-Kahn – Remise de fichiers – Paris Musées

L'assemblée départementale approuve le contrat de remise de fichiers numériques et d'autorisation d'exploitation, à titre gratuit et non exclusif, des reproductions de quatre autochromes, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et Paris Musées.

Musée du Grand Siècle – Transfert de propriété – Archives nationales – Dictionnaire universel des artistes (Allgemeines Künstlerlexikon)

L'assemblée départementale approuve le transfert de propriété par les Archives nationales au Département des Hauts-de-Seine, d'un exemplaire du Dictionnaire universel des artistes en 120 volumes, l'Allgemeines Künstlerlexikon, en vue de son affectation au sein de la bibliothèque du musée du Grand Siècle.

Les élus départementaux acceptent les conditions grevant le transfert de propriété tenant à l'affectation de l'ouvrage au musée du Grand Siècle.

Musée du domaine départemental de Sceaux – Convention d'occupation domaniale – Comité Français d'Histoire de l'Art (CFHA)

L'assemblée départementale approuve la convention d'occupation temporaire du domaine public, jointe en annexe, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et le Comité français d'histoire de l'art, qui définit les conditions de mise à disposition, à titre gratuit, du domaine départemental de Sceaux pour l'organisation des premières Assises de l'histoire de l'art en France, le 7 juillet 2023.

Musée du domaine départemental de Sceaux – Ville de Suresnes – Avenant

L'assemblée départementale approuve l'avenant, au contrat de prêt d'œuvres, à titre gratuit, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et la Ville de Suresnes, au titre de la prolongation de l'exposition intitulée « Les jardins du Grand Paris », présentée au musée d'histoire urbaine et sociale de Suresnes.

Musée du domaine départemental de Sceaux – Contrat de prêt d'œuvres – Château d'Auvers-sur-Oise (95) – Exposition intitulée « Van Gogh : Les Derniers Voyages »

L'assemblée départementale approuve le contrat de prêt, à titre gratuit, des trois œuvres suivantes, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et le Département du Val-d'Oise au titre de l'exposition Van Gogh : Les Derniers Voyages, présentée du 7 octobre 2023 au 30 septembre 2024 au château d'Auvers-sur-Oise :

- Ville d'Avray, abords des étangs. Soleil d'automne 1863, de Paul Huet (1803 - 1869), huile sur bois, H. 29,5 cm ; L. 46,5 cm, Inv. 60.26.20 ;
- L'île Seguin. Bord de Seine. Le bain des chevaux, de Paul Huet (1803 - 1869), huile sur carton, H. 12,5 cm ; L. 34,5 cm, Inv. 60.26.6 ;
- Vue prise dans la plaine Saint-Denis, de Georges Michel (1763 – 1843), huile sur toile, H. 46,2 cm ; L. 64,6 cm, Inv. 37.1.38.

Subventions d'investissement – CAO A – Communes de Bagneux et Neuilly-sur-Seine

L'assemblée départementale approuve l'attribution d'une subvention départementale d'investissement de 4 680,00€ à la Commune de Bagneux, au titre de la conservation des antiquités et objets d'arts (CAOA) pour la restauration du Monument aux morts de la Première Guerre mondiale, réalisé par Paul Landowski, pour une dépense subventionnable de 9 360,00 €HT. La convention correspondante est approuvée.

Les élus départementaux attribuent une subvention départementale d'investissement de 13 930,00€ à la Commune de Neuilly-sur-Seine, au titre de la conservation des antiquités et objets d'art (CAOA), pour la restauration du monument de la statue du Duc d'Orléans pour une dépense subventionnable de 27 860,00HT. La convention correspondante est approuvée.

Les Extatiques 2023 – Contrats de concession de droits patrimoniaux

L'assemblée départementale approuve le contrat-type de concession de droits patrimoniaux, à titre gratuit et non-exclusif, ci-joint en annexe 1, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et chacun des artistes répertoriés sur la liste jointe en annexe 2, au titre de l'exposition Les Extatiques, présentée du 22 juin au 1er octobre 2023, sur le parvis de La Défense et aux abords extérieurs de La Seine Musicale.

La Défense Jazz Festival 2023 – Conventions de parrainage

L'assemblée départementale approuve les conventions de parrainage, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et respectivement la société H3 Média et la société TSF Jazz, en vue de déterminer les modalités de parrainage pour la communication et la valorisation de l'événement « La Défense Jazz Festival 2023 ».

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Citallia – Désignation – Conseil stratégique

L'assemblée départementale décide, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à la désignation d'un représentant du Conseil départemental au comité stratégique de la Société publique locale interdépartementale d'études Citallia.

L'assemblée départementale désigne, pour représenter le Département des Hauts-de-Seine au Conseil stratégique de la Société publique locale interdépartementale d'études Citallia, Mme Nathaly Lederman.

Citallia – Nouveaux actionnaires

L'assemblée départementale approuve le contrat-type de cession d'actions détenues par le Département dans le capital de la SPLA Citallia, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et chacune des Communes listées ci-après, selon les modalités suivantes :

- cession de 250 actions à la Commune de Voisins-le-Bretonneux pour un montant de 2 500 € ;
- cession de 250 actions à la Commune de Le Mesnil-le-Roi pour un montant de 2 500 € ;
- cession de 250 actions à la Commune de Puteaux pour un montant de 2 500 €.

EDUCATION

Collèges publics – Subventions complémentaires et exceptionnelles – Année 2023

L'assemblée départementale attribue, pour financer des charges de fonctionnement au titre de l'exercice 2023, des subventions exceptionnelles aux collèges publics pour un montant total de 93 881 €.

Liste des subventions exceptionnelles aux collèges publics - exercice 2023

Commune	Collège	Montant de la subvention	Objet du financement pour la subvention
Asnières-sur-Seine	Voltaire	8 500,00 €	Transport vers la piscine pour l'année scolaire 2022/2023
Châtillon	Paul Eluard	6 040,00 €	Charges d'entretien du gymnase pour l'année 2023
Levallois-Perret	Jean Jaurès	15 000,00 €	Charges générales d'entretien
Malakoff	Paul Bert	3 897,00 €	Réparation des installations sportives suite au contrôle de conformité et achat de matériel de sécurité lié au Plan Particulier de Mise en Sécurité
Montrouge	Maurice Genevoix	20 191,00 €	Remboursement des charges de viabilisation au lycée (cité scolaire) pour l'année 2022
Nanterre	Jean Perrin	10 000,00 €	Transport vers la piscine et location des lignes d'eau pour l'année scolaire 2022/2023

Neuilly-sur-Seine	Théophile Gautier	5 503,00 €	Remplacement de vitrages
Rueil-Malmaison	Henri Dunant	5 462,00 €	Charges générales d'entretien
Rueil-Malmaison	Marcel Pagnol	14 500,00 €	Location des lignes d'eau de la piscine pour l'année 2023
Sceaux	Marie Curie	4 788,00 €	Location des lignes d'eau de la piscine pour l'année 2022
	Total	93 881,00 €	

Collèges privés sous contrat – Subventions à l'investissement – Année 2023

L'assemblée départementale attribue des subventions départementales d'investissement à 11 collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat, pour un montant total de 1 319 012 €.

Les élus départementaux approuvent la convention-type, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et chaque organisme de gestion des ensembles scolaires, sous contrat d'association avec l'Etat, fixant les modalités du versement de la subvention mentionnée ci-dessus.

Ecole de danse de l'Opéra National de Paris – Convention

L'assemblée départementale approuve la convention relative à l'organisation administrative du service scolaire de l'Ecole de Danse de l'Opéra national de Paris, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine, le Rectorat de l'Académie de Versailles, l'Opéra national de Paris, la Région Ile de France, la Commune de Nanterre et le Lycée Joliot Curie de Nanterre.

Attribution de logements – Etablissements publics locaux d'enseignement

L'assemblée départementale approuve la liste additionnelle des emplois dont les titulaires sont susceptibles d'être logés dans les établissements publics locaux d'enseignement, par voie de concession par nécessité absolue de service (NAS) ainsi que par convention d'occupation précaire (COP) pour l'année scolaire 2022-2023.

Pass + Hauts-de-Seine / Yvelines – Affiliation de nouveaux organismes

L'assemblée départementale approuve l'affiliation au dispositif Pass+ Hauts-de-Seine / Yvelines de cinq nouveaux organismes sportifs et culturels.

TOURISME

Pass Malin – Convention de partenariat – Département des Yvelines et SNCF Voyageurs

L'assemblée départementale approuve la convention de partenariat à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine, le Département des Yvelines et SNCF Voyageurs.

EAU ET ASSAINISSEMENT

Subvention exceptionnelle d'équipement – EPT POLD – Réhabilitation du collecteur du Pont de Saint-Cloud

L'assemblée départementale attribue à l'Etablissement public territorial Paris Ouest La Défense une subvention exceptionnelle d'équipement de 92 000 €, au titre de la réalisation des travaux de

réhabilitation du collecteur territorial du Pont de Saint-Cloud. La convention correspondante est approuvée.

HABITAT - POLITIQUE DE LA VILLE

Habitat – Aides départementales aux particuliers

L'assemblée départementale attribue, au titre de l'aide départementale à l'amélioration de l'habitat privé, 46 subventions, pour un montant total de 180 365 €, conformément à l'annexe jointe à la présente délibération.

Les élus départementaux attribuent, au titre de l'aide à l'amélioration de l'habitat privé, 6 subventions d'un montant total de 12 380 €.

L'assemblée départementale attribue au syndicat des copropriétaires de l'immeuble situé 15, rue de l'Ancienne Mairie à Clichy une subvention d'un montant de 82 433 € au titre de l'aide aux syndicats des copropriétaires. La convention correspondante est approuvée.

Les élus départementaux attribuent, au titre des travaux d'adaptation du logement pour le maintien à domicile, 4 subventions d'un montant total de 12 000 €.

PREVENTION ET SECURITE PUBLIQUE

Attribution de subvention - Politiques locales de prévention de la délinquance - Année 2023

L'assemblée départementale attribue, au titre de l'année 2023, des subventions pour la mise en oeuvre d'actions de prévention de la délinquance sur le territoire de 31 communes, pour un montant total de 1 039 622 €.

L'assemblée départementale approuve le règlement départemental d'attribution des subventions de fonctionnement en faveur des Communes œuvrant dans le champ des actions de prévention de la délinquance, fixant les conditions dans lesquelles le Département leur apporte son soutien au titre de l'année 2023.

Les élus départementaux approuvent le règlement départemental d'attribution des subventions de fonctionnement en faveur des organismes de droit privé œuvrant dans le champ des actions de prévention de la délinquance, fixant les conditions dans lesquelles le Département apporte son soutien au titre de l'année 2023 aux associations pour lesquelles le soutien financier du Département n'excède pas 23 000 €.

L'assemblée départementale approuve la convention à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et l'association insertion et développement social urbain (IDSU), fixant les conditions dans lesquelles le Département apporte son soutien à l'association.

Les élus départementaux approuvent la convention, jointe en annexe 5, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et l'association de formation et aide à la réinsertion (FAIRE), fixant les conditions dans lesquelles le Département apporte son soutien à l'association.

RELATIONS ET COOPERATION INTERNATIONALES

Coopération internationale – Région du Tavouch en Arménie – Convention de coopération avec le SIAAP – 2023-2024

L'assemblée départementale approuve la convention de coopération décentralisée à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine, le SIAAP, la Région du Tavouch, la Communauté de Communes d'Idjevan et le Fonds Arménien de France, relative à la mise en oeuvre d'un projet d'assainissement sur le territoire de la communauté de Communes d'Idjevan, Région du Tavouch.

PATRIMOINE NON SCOLAIRE

Cession de deux terrains non bâtis – Châtillon

L'assemblée départementale abroge la délibération n° 2 de la Commission permanente du 15 avril 2019 (rapport n° 19.90 CP) relative à la cession du terrain non bâti situé aux 1, rue Jean Macé / 24, avenue de Paris à Châtillon (parcelle cadastrée section I n° 291) à Madame Sabrina Laradi.

Les élus départementaux approuvent la cession à la Commune de Châtillon de la parcelle cadastrée section I n° 291, d'une superficie d'environ 101 m², située aux 1, rue Jean Macé / 24, avenue de Paris à Châtillon au prix de 20 000 €, hors droits, taxes ou charges, en vue de la création d'un square de quartier végétalisé (plan ci-annexé).

L'acte de cession comporte une clause de maintien d'affectation en espace vert d'une durée de 20 ans.

L'assemblée départementale approuve la cession à la Commune de Châtillon de la parcelle cadastrée section D n° 168, d'une superficie d'environ 218 m², située au 91-93, avenue de Paris à Châtillon au prix de 44 000 €, hors droits, taxes ou charges en vue de la création d'une aire de jeux naturelle (plan ci-annexé).

L'acte de cession comporte une clause de maintien d'affectation en espace vert d'une durée de 20 ans.

TRANSPORTS

Schéma directeur vélo 2021-2028 – Mandat de maîtrise d'ouvrage – Aménagement de la RD 5 à Suresnes

L'assemblée départementale approuve la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et la Commune de Suresnes, relative aux aménagements cyclables de la RD 5 à Suresnes.

INFRASTRUCTURES ROUTIERES ET NAVIGABLES

Plan « Route de demain » – RD7 – Suresnes – Saint-Cloud – Convention de financement

L'assemblée départementale approuve la convention de financement relative au projet de requalification de la RD 7 à Suresnes et à Saint-Cloud, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et la Région Ile-de-France, prévoyant notamment une participation de la Région à hauteur de 14,5 M€ HT, pour un montant de 29 M€ HT.

Plan « Route de demain » – Carrefour Echangeur de la Manufacture – Sèvres – Convention de financement

L'assemblée départementale approuve la convention de financement, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et la Région Île-de-France, relative aux études PRO et travaux du réaménagement du carrefour de la Manufacture de Sèvres, pour un montant total de 9,8 M€ HT, prévoyant une participation financière de la Région Île-de-France à hauteur de 2,94 M€ HT.

RD 910 – Sèvres – Acquisition d'une parcelle

L'assemblée départementale approuve l'acquisition, par le Département auprès du Centre hospitalier des Quatre Villes, de la parcelle en nature de voirie cadastrée section AP n° 626 de 5 m² environ, située 141, Grande Rue à Sèvres (RD 910), à l'euro symbolique, les frais d'acte à la charge du Département étant estimés à environ 500 €.

Les élus départementaux classent la parcelle précitée dans le domaine public routier départemental.

RD 910 – Chaville – Acquisition d'une parcelle

L'assemblée départementale approuve l'acquisition par le Département auprès du syndicat des copropriétaires « Chaville La Source » d'une parcelle de 8 m² environ, cadastrée section AC n° 919, située 546, avenue Roger Salengro à Chaville (RD 910), au prix de 2 200 €.

Les élus départementaux classent la parcelle précitée dans le domaine public routier départemental.

RD 406 – Meudon – Acquisition d'une parcelle

L'assemblée départementale approuve l'acquisition, par le Département auprès de la SAS SOFIAM, représentée par la SELAFA « MJA » liquidateur judiciaire, de la parcelle cadastrée section AH n° 243 d'une superficie de 145 m², située au 7, rue Marcel Allégot à Meudon, au prix de 36 250 €.

Les frais d'acte, évalués à environ 2 000 €, sont à la charge du Département. Le prix de la parcelle sera payé par M. le Payeur départemental des Hauts-de-Seine par virement sur le compte du notaire ouvert dans les livres de la Caisse des Dépôts et Consignations dans un délai de trente jours après la production d'une copie de l'acte signé.

Rétrocession au Département – Emprise à Châtillon – SCCV « Châtillon Péri Verdun »

L'assemblée départementale approuve la rétrocession au Département des Hauts-de-Seine par la SCCV « Châtillon Péri Verdun », représentée par la société Bouygues immobilier, de la parcelle cadastrée section U n° 180, d'environ 4 m² située 4, avenue de Verdun et 7, boulevard de Vanves à Châtillon, au prix d'un euro symbolique.

Les frais d'acte, estimés à 2000 euros, sont pris en charge par le Département.

Les élus départementaux décident le classement de la parcelle mentionnée dans le domaine public routier départemental.

Voirie – Avenue de la Liberté à Clichy et à Saint-Ouen – Convention cadre

L'assemblée départementale approuve la convention-cadre, relative à la mise en œuvre du projet de création de l'avenue de la Liberté à Clichy et à Saint Ouen, à conclure entre l'Etat, la Région Ile-de-France, les Départements des Hauts-de-Seine et de la Seine-Saint-Denis, la Ville de Saint-Ouen et l'Etablissement public territorial Plaine Commune. Cette version abroge et remplace celle approuvée en séance du 18 janvier 2021.

Voirie – Requalification du boulevard Raymond Poincaré (RD 907) – Demande de subvention à l'AESN

L'assemblée départementale approuve la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, au titre de l'utilisation de techniques alternatives de gestion des eaux pluviales, pour la réalisation des travaux de requalification de voirie Boulevard Raymond Poincaré, sur les Communes de Garches et de Marnes-la-Coquette.

Le montant estimé de cette subvention est de 228 700 € HT (ce montant étant sujet à réévaluation par l'Agence de l'Eau), pour un coût total des travaux pour cette opération estimé à 7 623 553,00 € HT.

Voirie – Avenue Sully Prudhomme (RD 67) à Antony et Châtenay-Malabry – Convention de financement – SEMOP Châtenay-Malabry Parc-Centrale

L'assemblée départementale approuve la convention de financement à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et la SEMOP Châtenay-Malabry Parc-Centrale, relative au projet de réaménagement de l'avenue Sully Prudhomme (RD 67) à Antony et à Châtenay-Malabry.

Contacts presse

Muriel Hoyaux

Célia DAHAN

01 47 29 35 78 / presse92@hauts-de-seine.fr



www.hauts-de-seine.fr

